

Le 8 mars 2022

Renouvellement de l'appel à projets (AAP) « promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » pour l'année 2022

Dans le cadre du « Contrat d'Avenir Années 2021 à 2027 », la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont relancé, pour la cinquième année, l'appel à projets « promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Dans le cadre du « Contrat de plan Etat-Région », le financement total s'élève à 300 000 €, renouvelable sur 7 ans, 150 000 € par l'État, et 150 000 € par la Région.

Trop souvent, les femmes cumulent des difficultés pour accéder durablement à l'emploi (de contrats de travail plus précaires, temps partiels « subis ») et sont sous représentées dans certains secteurs professionnels, comme l'industrie, le bâtiment ou l'informatique. Dans la création d'entreprise, les femmes demeurent minoritaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (29 %), et se concentrent sur certains secteurs : la santé et l'action sociale (67 %), le commerce de détail (45 %) et les activités de service (41 %).

Le renouvellement du dispositif pour l'année 2022, cofinancé par l'État et la Région, traduit un engagement fort en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, axe structurant de la lutte contre les discriminations liées au sexe. L'égalité des chances dans l'insertion professionnelle, le soutien à la création d'entreprises et l'accès à l'emploi pour les femmes dans des secteurs stratégiques et innovants de la région, sont les objectifs ciblés de cet appel.

Contacts presse :

Préfecture de région : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : servicedepresse@maregionsud.fr

Quatre axes prioritaires ont ainsi été retenus :

- **Axe 1** : Favoriser la mixité des métiers au travers notamment d'actions de communication innovantes destinées aux demandeuses d'emploi, collégiennes et lycéennes ;
- **Axe 2** : Soutien à la création et à la reprise d'entreprises par les femmes ;
- **Axe 3** : Accompagnement des femmes en situation de fragilité vers l'emploi ;
- **Axe 4** : Développement d'actions de mise en réseau des acteurs et actions sur le territoire.

La Région soutiendra financièrement les projets relatifs aux axes 1 et 2 et l'État ceux relatifs aux axes 3 et 4.

L'échéance pour le dépôt des candidatures est fixée au 29 avril 2022.

- Pour l'État, les candidats déposeront leur dossier de façon dématérialisée sur la plateforme « démarche simplifiée », disponible en [cliquant ici](#).
- Pour la Région, les candidats devront adresser leur dossier en version électronique via la plateforme dédiée à l'adresse suivante : [Subventions en ligne \(maregionsud.fr\)](mailto:Subventions en ligne (maregionsud.fr))

Retrouvez toutes les informations utiles à la composition du dossier :

- Pour l'État : [ICI](#)
- Pour la Région : [ICI](#)

Contacts presse :

Préfecture de région : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : servicedepresse@maregionsud.fr